



Commission juridique et technique

Distr. générale
9 février 2024
Français
Original : anglais

Vingt-neuvième session

Commission juridique et technique, première partie de la session

Kingston, 4-15 mars 2024

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen de demandes d'approbation de plans
de travail relatifs à l'exploration**

Demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration d'encroûtements cobaltifères de ferromanganèse, présentée par Earth System Science Organization – le Ministère des sciences de la Terre du Gouvernement indien

Résumé opérationnel**

1. Le 18 janvier 2024, le Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins a reçu une demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration d'encroûtements cobaltifères de ferromanganèse sur le mont sous-marin Athanase Nikitine, dans l'océan Indien central, présentée par l'organisation ESSO (Earth System Science Organization) – le Ministère des sciences de la Terre du Gouvernement indien, conformément au Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse dans la Zone (ISBA/18/A/11, annexe).
2. Comme indiqué dans la demande, l'Earth System Science Organization est une entité publique, dont la demande est patronnée par le Gouvernement indien. Elle est immatriculée à New Delhi, où elle a également son établissement principal, et relève de la juridiction indienne.
3. L'Earth System Science Organization a opté pour une offre de participation au capital d'une entreprise conjointe, conformément à l'article 19 du Règlement.
4. Le secteur visé par la demande, situé dans l'océan Indien central, s'étend sur une superficie totale de 3 000 km², subdivisée en 150 blocs d'une superficie inférieure ou égale à 20 km² chacun, répartis en six grappes de 12 à 50 blocs. Avec les six grappes qui le composent, il s'inscrit dans une zone ne mesurant pas plus de 550 kilomètres de côté.

* ISBA/29/LTC/L.1.

** Présenté par le demandeur.



5. La répartition des grappes, avec le nombre de blocs que contient chacune d'elle, suit le schéma suivant : grappe A : 20 blocs ; grappe B : 30 blocs ; grappe C : 13 blocs ; grappe D : 50 blocs ; grappe E : 12 blocs ; grappe F : 25 blocs.
6. Conformément à l'article 21 du Règlement, l'Earth System Science Organization a versé à l'Autorité un droit d'un montant de 500 000 dollars¹.
7. L'Earth System Science Organization a présenté un programme d'activités pour la première période quinquennale.
8. L'ambition globale de l'organisation ESSO est de développer les activités d'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse en étudiant de manière approfondie la géophysique, la géologie, la biologie, les caractéristiques océanographiques et l'environnement du secteur visé. Le contractant mènera les activités d'exploration dans le secteur visé compte tenu du plan à long terme, qui porte sur une période de 15 ans. Le plan de travail proposé pour l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse sur le mont sous-marin Athanase Nikitine progressera suivant trois phases principales (phase I : années 1 à 5 ; phase II : années 6 à 10 ; phase III : années 11 à 15). La planification des activités à mener au cours des phases II et III prendra appui, en outre, sur les résultats des activités d'exploration de la phase I.
9. En phase I il sera procédé à l'exploration du secteur visé (150 blocs) afin d'identifier le potentiel de la croûte cobaltifère. Des campagnes d'exploration en mer d'une durée maximale de 30 jours par an sont prévues pour l'étude géophysique, géologique, biologique, océanographique et environnementale de la zone. Les résultats des relevés géologiques et géochimiques serviront à délimiter les blocs contenant potentiellement des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse et à effectuer ponctuellement un échantillonnage ciblé de reconnaissance à l'aide des instruments d'échantillonnage disponibles, ou mis au point selon les besoins, pour étudier la distribution de la croûte cobaltifère et son épaisseur. En outre, des programmes de formation (à terre et en mer) seront dispensés à l'intention des candidats sélectionnés par l'Autorité, à raison de 10 stagiaires minimum.

¹ L'Autorité a reçu le paiement le 18 janvier 2024.